

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 12 juin 2012 à 19 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry, Guylaine Richer, MM. Normand Chalifoux et Louis Kemp, tous commissaires formant quorum, ainsi que Mme Elisa Rietzschel, commissaire-parent.

MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mmes Marie-France Boyer, dir. gén. adj., Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Mmes Line Gohier, dir. serv. org. scol., Marie-Claude Barrette, cons. en gest. et cons. jur. serv. aff. corp. et comm., M. Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., ainsi que Mmes Josée Bastien, Danièle Laramée, MM. Denis Claude Blais, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Daniel Legault et Richard Tremblay, tous commissaires.

Mmes Johanne Beaulieu et Corinne Payne ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Guylaine Richer, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n^o CE-120612-2511

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 8 mai 2012.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n^o CE-120612-2512

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

4. Probation de gestionnaires;
6. Nomination de gestionnaires durant la période estivale – adoption;
7. Adjudication de contrat durant la période estivale – adoption;

8. Services alimentaires dans nos établissements :
 - 8.1. Annulation d'un contrat de service de cantine (Cœur à Cœur, l'Alternative) – adoption;
 - 8.2. Annulation d'un contrat de service de cantine (de l'Envolée) – adoption;
 - 8.3. Adjudication d'un contrat de service de cantine (de l'Envolée) – adoption;
9. Renouvellement des contrats de transport scolaire – adoption;
10. Entente entre la CSSMI et le CIT Laurentides – adoption;
11. Conclusion d'un bail pour le Centre de formation professionnelle, l'Émergence – adoption;
12. Protocoles d'entente :
 - 12.1. Addenda n° 7 au protocole d'entente entre la Ville de Blainville et la CSSMI relativement à l'installation de jeux d'eau à l'école Plateau Saint-Louis – adoption;
 - 12.2. Addenda au protocole d'entente entre la Ville de Mirabel et la CSSMI relativement à la construction, à l'aménagement et à l'utilisation d'une patinoire permanente sur le terrain de l'école Girouard – adoption;
 - 12.3. Protocole d'entente entre la Ville de Sainte-Thérèse et la CSSMI relativement à l'installation et à l'utilisation de la piste d'athlétisme sur le terrain de la Polyvalente Sainte-Thérèse – adoption;
13. Renouvellement des assurances de la CSSMI pour l'année scolaire 2012-2013 – adoption;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

AJOURNEMENT

Résolution n° CE-120612-2513

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'AJOURNER la séance afin de permettre la tenue de la séance extraordinaire du conseil des commissaires et de reprendre la présente séance du comité exécutif lorsque la séance extraordinaire sera levée.

Adopté

Il est 19 h 35.

RÉOUVERTURE

Résolution n° CE-120612-2514

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 21 h 30.

PROBATION DE GESTIONNAIRES

La Direction générale fait rapport sur la probation de cinq gestionnaires. Elle indique que Mmes Isabelle Cloutier, directrice adjointe à la Direction du service de la formation générale des jeunes, Violaine Grandbois, directrice à l'école des Semailles, Dominique Sévigny, directrice avec adjoint à l'école secondaire Lucille-Teasdale, MM. Luc Désilets, directeur à l'école Girouard et Yvon Villeneuve, directeur adjoint à l'école Saint-Gabriel, ont accompli cette étape avec succès.

NOMINATION DE GESTIONNAIRES DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Résolution n° CE-120612-2515

ATTENDU que des postes de gestionnaire n'ont pas été comblés à ce jour dans les établissements et les services;

ATTENDU la nécessité que ces postes soient comblés le plus rapidement possible;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'AUTORISER le directeur général, à la suite d'une recommandation unanime d'un comité de sélection et après présentation du dossier à la présidente du comité exécutif, à combler les postes vacants de direction, direction adjointe et coordonnateur d'établissement et de service, et à présenter ces nominations à une séance subséquente du comité exécutif afin d'être entérinées.

Adopté

ADJUDICATION DE CONTRAT DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Résolution n° CE-120612-2516

ATTENDU la période estivale;

ATTENDU la nécessité d'adjuger des contrats et commandes durant cette période;

ATTENDU la délégation de pouvoirs faite au comité exécutif pour l'octroi des contrats d'une valeur située entre 100 000 \$ et 250 000 \$;

ATTENDU la délégation de pouvoirs faite au comité exécutif d'autoriser des services pour favoriser l'accessibilité à la restauration et d'autoriser tout contrat à cet effet;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'AUTORISER le directeur général à émettre les commandes et contrats nécessaires, conformément aux dispositions des politiques en vigueur, suivant les disponibilités budgétaires et de faire rapport de ces adjudications à une séance subséquente du comité exécutif.

Adopté

ANNULATION D'UN CONTRAT DE SERVICE DE CANTINE – ÉCOLE CŒUR À CŒUR, L'ALTERNATIVE

Résolution n° CE-120612-2517

ATTENDU le contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) adjudgé au concessionnaire « Aux délices de Mariève » afin de desservir l'école Cœur à Cœur, l'Alternative pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2014 (résolution n° CE-110614-2421);

ATTENDU la requête du concessionnaire « Aux délices de Mariève » de mettre fin à compter du 4 mai 2012 au contrat de service de cantine actuellement en vigueur à l'école Cœur à Cœur, l'Alternative;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ANNULER le contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) adjudgé au concessionnaire « Aux délices de Mariève » pour l'école Cœur à Cœur, l'Alternative;

DE RESCINDER partiellement la résolution n° CE-110614-2421.

Adopté

ANNULATION D'UN CONTRAT DE SERVICE DE CANTINE – ÉCOLE DE L'ENVOLÉE

Résolution n° CE-120612-2518

ATTENDU le contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) adjudgé au concessionnaire « Jardin Culinaire » afin de desservir l'école de l'Envolée pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2014 (résolution n° CE-110614-2421);

ATTENDU la requête du concessionnaire « Jardin Culinaire » de mettre fin à compter du 30 juin 2012 au contrat de service de cantine actuellement en vigueur à l'école de l'Envolée;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

D'ANNULER le contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) adjudgé au concessionnaire « Jardin Culinaire » pour l'école de l'envolée;

DE RESCINDER partiellement la résolution n° CE-110614-2421.

Adopté

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICE DE CANTINE – ÉCOLE DE L'ENVOLÉE

Résolution n° CE-120612-2519

ATTENDU la requête du concessionnaire « Jardin Culinaire » de mettre fin, dès le 30 juin 2012, au contrat de service de cantine à l'école de l'Envolée;

ATTENDU l'annulation du contrat de cantine avec le concessionnaire « Jardin Culinaire » à l'école de l'Envolée (résolution n° CE-120612-2518);

ATTENDU la Politique sur les services alimentaires (RM-10);

ATTENDU les démarches menées afin de trouver un concessionnaire potentiel;

ATTENDU la recommandation de la direction de l'école de l'Envolée;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ADJUGER un contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) au concessionnaire « La Boîte Régale Santé » opéré par Mme Natacha Cyr, afin de desservir l'école de l'Envolée pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2014;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE

Résolution n^o CE-120612-2520

ATTENDU les contrats actuellement en vigueur, lesquels ont été conclus pour une durée initiale de cinq ans à compter du 1^{er} juillet 2007 jusqu'au 30 juin 2012;

ATTENDU la satisfaction des services rendus à ce jour par nos transporteurs scolaires;

ATTENDU que les ententes actuelles respectent l'équilibre budgétaire de l'enveloppe budgétaire consentie au transport scolaire;

ATTENDU que 194 des 198 contrats de transport viennent à échéance le 30 juin 2012;

ATTENDU la résolution n^o CE-120508-2506;

ATTENDU que la Commission scolaire doit planifier sa prochaine année scolaire et les suivantes;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

DE RECONDUIRE les contrats actuellement en vigueur pour une durée de cinq ans avec une option de deux ans selon les mêmes termes et conditions avec les entreprises suivantes :

- Autobus Deux-Montagnes (1983) inc.;
- Les autobus G. D. inc.;
- Groupe Renaud (Autobus Saint-Benoît);
- Robert Paquette Autobus et Fils inc.;
- Autobus Yves Séguin et Fils inc. et sa filiale Groupe Le Mistral inc.;
- Les autobus Gérald Séguin inc.; et
- Autobus scolaires Chartrand inc.

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes;

DE RESCINDER la résolution n^o CE-120508-2506 à toutes fins que de droit;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 227.

Adopté

ENTENTE ENTRE LA CSSMI ET LE CIT LAURENTIDES

Résolution n° CE-120612-2521

ATTENDU qu'annuellement, la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles informe le CIT Laurentides de ses besoins en transport et que ceux-ci se situent toujours autour de 2700 titres de transport;

ATTENDU la satisfaction des services rendus à ce jour;

ATTENDU que l'entente actuelle respecte l'équilibre budgétaire de l'enveloppe budgétaire consentie au transport scolaire;

ATTENDU l'obligation de la Commission scolaire d'offrir au transport en Régie, soit le CIT Laurentides, une partie du transport scolaire;

ATTENDU que la Commission scolaire doit planifier sa prochaine année scolaire et les suivantes;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Louis Kemp

DE CONCLURE une entente entre la Commission scolaire et le CIT Laurentides pour les trois prochaines années;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 228.

Adopté

CONCLUSION D'UN BAIL POUR LE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE, L'ÉMERGENCE

Résolution n° CE-120612-2522

ATTENDU les besoins en espace du Centre de formation professionnelle, l'Émergence pour offrir des services à ses élèves;

ATTENDU que le bail actuel, pour le local situé au 1600, chemin d'Oka à Deux-Montagnes, vient à échéance le 30 juin 2012;

ATTENDU la nécessité d'avoir plus d'espaces de stationnement pour la clientèle et le personnel du Centre;

ATTENDU la résolution n° CÉ120529-104 du conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle, l'Émergence;

ATTENDU la délégation de pouvoirs faite au comité exécutif pour autoriser la signature de baux d'un an et plus, tel que prévu au *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de la CSSMI;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE CONCLURE un bail avec Promenade Deux-Montagnes Inc., comportant les éléments essentiels suivants :

- Une durée de 5 ans;
- Une superficie approximative de 27 623 pieds carrés;
- Un coût de 12 \$ le pied carré, plus les taxes applicables;

- Une option de renouvellement pour une durée additionnelle de cinq ans.

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes;

DE VERSER ledit bail au répertoire des présentes sous la cote 229.

Adopté

ADDENDA N° 7 AU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BLAINVILLE ET LA CSSMI RELATIVEMENT À L'INSTALLATION DE JEUX D'EAU À L'ÉCOLE PLATEAU SAINT-LOUIS

Résolution n° CE-120612-2523

ATTENDU le protocole d'entente entre la Ville de Blainville et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) signé le 7 mars 1994, relatif à l'utilisation des équipements situés sur le territoire de la Ville de Blainville;

ATTENDU que la Ville de Blainville va procéder à l'installation de jeux d'eau sur le terrain de l'école Plateau Saint-Louis;

ATTENDU les démarches entreprises par la Direction du service des ressources matérielles auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin de bénéficier de la mesure d'embellissement des cours d'école;

ATTENDU que les élèves de l'école Plateau Saint-Louis pourront utiliser les jeux d'eau;

ATTENDU qu'il convient de fixer les modalités d'installation et d'utilisation de ces jeux d'eau dans un addenda au protocole d'entente entre la Ville de Blainville et la CSSMI;

ATTENDU la résolution n° CÉ-28/03-03 du conseil d'établissement de l'école Plateau Saint-Louis;

ATTENDU le pouvoir du comité exécutif de conclure les protocoles d'entente avec les villes de son territoire, tel que prévu au *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de la CSSMI;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'APPROUVER l'addenda n° 7 au protocole d'entente entre la Ville de Blainville et la CSSMI;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE VERSER ledit addenda au répertoire des présentes sous la cote 230.

Adopté

ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MIRABEL ET LA CSSMI RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION, À L'AMÉNAGEMENT ET À L'UTILISATION D'UNE PATINOIRE PERMANENTE SUR LE TERRAIN DE L'ÉCOLE GIROUARD

Résolution n° CE-120612-2524

ATTENDU le protocole d'entente relatif à la construction, à l'aménagement et à l'utilisation d'une patinoire permanente entre la Ville de Mirabel et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI), en vigueur depuis le 9 novembre 2010;

ATTENDU que la Ville de Mirabel va procéder à la construction et à l'aménagement d'un chalet sur le terrain de l'école Girouard;

ATTENDU que les élèves de l'école Girouard pourront utiliser le chalet;

ATTENDU qu'il convient de fixer les modalités d'installation et d'utilisation de ce chalet dans un addenda au protocole d'entente entre la Ville de Mirabel et la CSSMI;

ATTENDU la résolution n° CÉ-11/12-40 du conseil d'établissement de l'école Girouard;

ATTENDU le pouvoir du comité exécutif de conclure les protocoles d'entente avec les villes de son territoire, tel que prévu au *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de la CSSMI;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'APPROUVER l'addenda au protocole d'entente entre la Ville de Mirabel et la CSSMI;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE VERSER ledit addenda au répertoire des présentes sous la cote 231.

Adopté

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE ET LA CSSMI RELATIVEMENT À L'INSTALLATION ET À L'UTILISATION DE LA PISTE D'ATHLÉTISME À LA POLYVALENTE SAINTE-THÉRÈSE

Résolution n° CE-120612-2525

ATTENDU le protocole d'entente entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (« CSSMI ») et la Ville de Sainte-Thérèse, relatif à l'échange de biens et de services et à l'utilisation des équipements communautaires conclu en octobre 1994;

ATTENDU le fait que la Ville de Sainte-Thérèse a obtenu les championnats d'athlétisme canadiens junior pour les années 2013 et 2014;

ATTENDU que le conseil des commissaires a accepté de céder par emphytéose une partie du terrain de la Polyvalente Sainte-Thérèse pour une durée de 25 ans, sous réserve de la conclusion d'un protocole d'entente par la CSSMI prévoyant l'utilisation du terrain pendant les jours du calendrier scolaire durant les heures de classe ainsi que pour les activités parascolaires (rés. n° CC-110628-3515);

ATTENDU que les élèves de la Polyvalente Sainte-Thérèse pourront bénéficier de l'utilisation de la piste d'athlétisme lors des journées du calendrier scolaire, du début des classes à la fin des activités parascolaires;

ATTENDU que le comité exécutif a approuvé le protocole d'entente entre la CSSMI et la Ville de Sainte-Thérèse concernant les modalités d'utilisation de la piste d'athlétisme (rés. n° CE-110913-2444);

ATTENDU les besoins des équipes sportives de la Polyvalente Sainte-Thérèse;

ATTENDU que des modifications ont été apportées à ce protocole d'entente;

ATTENDU qu'il est convenu de modifier les modalités d'utilisation et d'aménagement de la piste d'athlétisme dans une entente écrite entre la CSSMI et la Ville de Sainte-Thérèse;

ATTENDU le pouvoir du comité exécutif de la CSSMI de conclure les protocoles d'entente avec les villes de son territoire, tel que prévu au *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de la CSSMI;

ATTENDU la résolution n° CE 10/11-823 du conseil d'établissement de la Polyvalente Sainte-Thérèse;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Louis Kemp

D'AUTORISER le directeur général et la présidente du comité exécutif à conclure un protocole d'entente avec la Ville de Sainte-Thérèse concernant les modalités d'utilisation de la piste d'athlétisme, notamment les éléments suivants :

- l'utilisation du terrain durant les heures de classe et activités parascolaires pour toutes les activités sportives;
- obtenir la priorité aux parties de football des élèves de la Polyvalente Sainte-Thérèse au parc Ducharme;
- le transport des élèves.

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE RESCINDER la résolution n° CE-110913-2444 à toutes fins que de droit;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 232.

Adopté

PROLONGATION DE LA SÉANCE

Résolution n° CE-120612-2526

Il est proposé par Mme Paule Fortier

DE POURSUIVRE la séance après 23 h.

Adopté

Il est 23 h.

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES DE LA CSSMI POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013

Résolution n° CE-120612-2527

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU les dispositions de la Politique d'approvisionnement de biens et services (RM-01);

ATTENDU la résolution n° CE-100608-2314 qui adjugeait le contrat d'assurances complémentaires à la firme Lemieux, Ryan & Associés pour l'année scolaire 2010-2011;

ATTENDU la possibilité inscrite à l'appel d'offres public de renouveler avec le même courtier d'assurance pour les deux années suivantes;

ATTENDU que le contrat d'assurances complémentaires a été renouvelé pour l'année 2011-2012;

ATTENDU les prix soumis et les conditions de reconduction des assurances complémentaires 2012-2013;

ATTENDU la délégation de pouvoirs faite au comité exécutif pour l'octroi des contrats d'une valeur située entre 100 000 \$ et 250 000 \$;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

D'ADJUGER le contrat d'assurances complémentaires à la firme Lemieux, Ryan & Associés pour la somme de 166 649 \$, toutes taxes exclues.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CE-120612-2528

Il est proposé par Mme Sandra East

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 23 h 5.

Guyline Richer, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général